CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 07 novembre 2016 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 octobre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 octobre 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 OCTOBRE 2016**

Considérant que LES MEMBRES DU Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cinquante-huit-mille-cinq-cent-cinq-dollars et soixante-quatorze-cents (58,505.74$) de déboursés et douze-mille-soixante-dix-neuf-dollars et quatre-vingt-sept-cents (12,079.87$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de soixante-dix-mille-cinq-cent-quatre-vingt-cinq-dollars et soixante-et-un-cents (70,585.61$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-04**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 955 du *Code municipal du Québec* qui exige que le maire fasse rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d’une séance ordinaire du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Félicité concernant l’exercice financier 2016 et de quelques indications préliminaires concernant le budget 2017 de Monsieur Réginald Desrosiers.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-05**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-LETTRE DE M. KARIM SENHAJI DU MAMOT CONCERNANT LE PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D’EAU (PRIMEAU) VOLET 1-MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS EN EAU POTABLE-DOSSIER 514355**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 20 octobre 2016, Monsieur Karim Senhaji du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire informe la Municipalité de Sainte-Félicité que conformément au processus d’approbation présenté dans le *Guide sur le Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU),* la prochaine étape consistera à effectuer une mise à jour de l’étude préliminaire ainsi que la confection des plans et devis pour construction. La mise à jour de l’étude préliminaire impliquera la détermination des besoins, l’évaluation des solutions et la conception de la solution retenue. Pour ce faire, les activités à suivre par la Municipalité seront les suivantes :

° préparation du devis de services professionnels pour la réalisation d’une mise à jour de l’étude d’ingénierie préliminaire, des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux de construction;

° confirmation du Ministère, préalable à l’appel d’offres de services professionnels;

° tenue d’un appel d’offres public par la Municipalité;

° octroi du contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance du 20 octobre 2016 de Monsieur Karim Senhaji du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-06**

**ADHÉSION AU SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adhérer au service d’ingénierie de la MRC de La Matanie pour 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère au service d’ingénierie de la MRC de La Matanie pour 2017;

QUE le maire Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer l’entente relative à l’adhésion du service d’ingénierie de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-07**

**MANDAT-SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE-PRÉPARATION DU DOCUMENT D’APPEL D’OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D’UNE ÉTUDE D’INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE, DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU**

CONSIDÉRANT qu’un document d’appel d’offres de services professionnels pour la préparation d’une étude d’ingénierie préliminaire, des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux de construction dans le cadre du Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) doit être réalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le service d’ingénierie de la MRC de La Matanie soit mandaté pour la réalisation d’un document d’appels d’offres de services professionnels pour la préparation d’une étude d’ingénierie préliminaire, des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux de construction dans le cadre du Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU);

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrant liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-08**

**NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT-MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec,* le Conseil municipal peut, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE nommer la conseillère Madame Sandra Bérubé à titre de maire suppléant pour la période du 08 novembre 2016 au 1er mai 2017 inclusivement;

3° QUE la conseillère Madame Sandra Bérubé, en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant rattachés;

4° D’autoriser la conseillère Madame Sandra Bérubé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale, et ce, en cas d’absence du maire, d’incapacité d’agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec;*

5° QUE la conseillère Madame Sandra Bérubé siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l’incapacité de s’y présenter.

**RÉSOLUTON NUMÉRO 2016-11-09**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-LETTRE D’ACCUSÉ RÉCEPTION DE M. JEAN POULIN DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE-PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que dans une correspondance du 03 octobre 2016, Monsieur Jean Poulin du Ministère de la Famille accuse réception de la demande de soutien financier pour l’appels de projets 2016-2017 dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales (PFM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance de Monsieur Jean Poulin du Ministère de la Famille.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 116 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 107 SUR LA QUALITÉ DE VIE**

Monsieur Rémi Savard, conseiller, donne avis de motion qu’un règlement portant le numéro 116 remplaçant le règlement numéro 107 sur la qualité de vie sera proposé pour adoption lors d’une prochaine séance ordinaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-10**

**DOSSIER D’INFRACTION-MATRICULE : 1512-98-7234**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dossier d’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 1512-98-7234;

CONSIDÉRANT l’ancienneté de l’infraction et que le propriétaire de l’immeuble n’avait pas été avisé de l’infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité tolère l’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 1512-98-7234 jusqu’à la vente ou cession de l’immeuble concerné;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-11**

**DOSSIER D’INFRACTION-MATRICULE : 1512-98-3625**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dossier d’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 1512-98-3625;

CONSIDÉRANT l’ancienneté de l’infraction et que le propriétaire de l’immeuble n’avait pas été avisé de l’infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité tolère l’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 1512-98-3625 jusqu’à la vente ou la cession de l’immeuble concerné;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-12**

**DOSSIER D’INFRACTION-MATRICULE : 1512-97-7295**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dossier d’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 1512-97-7295;

CONSIDÉRANT l’ancienneté de l’infraction et que le propriétaire de l’immeuble n’avait pas été avisé de l’infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité tolère l’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 1512-97-7295 jusqu’à la vente ou la cession de l’immeuble concerné;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTON NUMÉRO 2016-11-13**

**DOSSIER D’INFRACTION-MATRICULE : 2016-20-7934-002**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dossier d’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 2016-20-7934-002;

CONSIDÉRANT l’avis d’infraction au propriétaire en date du 02 février 2016 de Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe le propriétaire de l’immeuble que la municipalité tolère l’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 2016-20-7934-002 jusqu’à la vente ou la cession de l’immeuble concerné;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-14**

**DOSSIER D’INFRACTION-MATRICULE : 1512-89-6701**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dossier d’infraction pour l’immeuble portant le matricule : 1512-89-6701;

CONSIDÉRANT l’avis d’infraction au propriétaire en date du 03 février 2016 de Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolution à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe le propriétaire de l’immeuble portant le matricule : 1512-89-6701 de procéder à la régularisation de l’infraction en obtenant les permis et certificats nécessaires en vertu du Règlement sur les permis et certificats numéro 80, et ce, d’ici le 07 novembre 2017;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-15**

**RÉCLAMATION DE MADAME GINETTE OUELLET-REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dossier de réclamation de Madame Ginette Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE l’assureur de la Municipalité n’intervient pas dans le dossier de réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité rembourse le montant de réclamation de 753.09$ à Madame Ginette Ouellet;

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire 02-19000-995.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-16**

**ADOPTION-POLITIQUE NUMÉRO 2016-01-POLITIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT ET L’ENTRETIEN DES CHEMINS D’HIVER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ REMPLAÇANT LA POLITIQUE NUMÉRO 2013-01**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire modifier la Politique numéro 2013-01 Politique pour le déneigement et l’entretien des chemins d’hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adopter la Politique numéro 2016-01 Politique pour le déneigement et l’entretien des chemins d’hiver de la Municipalité de Sainte-Félicité remplaçant la Politique numéro 2013-01.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-17**

**INSTALLATION D’UN DÉBITMÈTRE ÉQUIPÉ D’UN ENREGISTREUR DE DONNÉES POUR 2017-FORMULAIRE DE L’USAGE DE L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux demandes du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire dans le cadre du formulaire d’usage de l’eau potable, il est nécessaire que le débitmètre avec enregistreur de données soit remplacé avant le 1er septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) de son intention de remplacer le débitmètre avec un enregistreur de données avant le 1er septembre 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-18**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS D’ARPENTEUR-GÉOMÈTRE-SERVITUDE D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛT-LOT NUMÉRO 5733662-PROPRIÉTÉ DE MESDAMES ANTOINETTE VILANO ET RAYMONDE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire préparer une servitude d’aqueduc et d’égoût pour le lot numéro 5733662, propriété de Mesdames Antoinette Vilano et Raymonde Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge le mandat à Monsieur Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre à préparer la description technique et le plan pour une servitude d’aqueduc et d’égoût pour le lot numéro 5733662, propriété de Mesdames Antoinette Vilano et Raymonde Bélanger.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-19**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS D’UN NOTAIRE-ACTE NOTARIÉ POUR SERVITUDE D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛT-LOT NUMÉRO 5733662-PROPRIÉTÉ DE MESDAMES ANTOINETTE VILANO ET RAYMONDE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire un acte notarié d’une servitude d’aqueduc et d’égoût pour le lot numéro 5733662 du Cadastre du Québec, propriété de Mesdames Antoinette Vilano et Raymonde Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger le mandat au notaire Me Serge Bernier pour la préparation de l’acte notarié d’une servitude d’aqueduc et d’égoût pour le lot numéro 5733662 du Cadastre du Québec, propriété de Mesdames Antoinette Vilano et Raymonde Bélanger;

D’autorise le maire Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis de l’acte notarié.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-20**

**CAMPAGNE OLO-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande d’aide financière du Cercle des Fermières de Sainte-Félicité pour la Campagne OLO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QU’une aide financière d’un montant de cent-dollars (100.00$) soit accordée au Cercle des Fermières de Sainte-Félicité pour la Campagne OLO.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-21**

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2015-OOFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit adopter les états financiers 2015 de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte les états financiers 2015 de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Félicité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h27, Fin : 19h37)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-11-22**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE AU 08 NOVEMBRE 2016**

A 19h38, Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’ajourner la séance ordinaire au mardi 08 novembre 2016 à 18h00.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 1423 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier